



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-028

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria

POUVOIRS : M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme DESVIGNES Josette à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSES : M. FUCHET Roland

ABSENTS : M. MAY Abdelkrim – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAMY Bernard

ACQUISITION DE MOBILIER MEDICAL

Monsieur le Maire rapporte que lors des échanges consécutifs à son départ en retraite prévu le 31 mars 2023, le Docteur Pierre ASTIC a informé qu'il ne souhaitait pas conserver une partie du mobilier de son cabinet. Dans cette perspective, il a été envisagé de conserver ce dernier au sein du cabinet médical de la ville de Torcy. Il pourra être mis à disposition d'un nouveau médecin ou équiper l'espace de soin prévu pour l'antenne du Centre de Santé Départemental.

Ce lot mobilier comporte : un bureau, deux chaises, un tabouret, une desserte médicale, une table d'examen avec son marchepied, une table d'examen pédiatrique, une armoire métallique, une vitrine et un pèse-personne.

En contrepartie et en accord avec le Docteur Pierre ASTIC, la Commune propose l'exonération du paiement des loyers du premier trimestre de l'année 2023 correspondant à un montant de 720 €.

Le Conseil Municipal ;

Considérant le départ en retraite du Docteur Pierre ASTIC, fixé au 31 mars 2023 ;

Vu le bail professionnel établi entre la commune de Torcy et le Docteur ASTIC le 12 mai 2017 et son avenant n°1 établi le 13 septembre 2022 ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ, PAR 15 VOIX POUR ET 2 ABSECTIONS - Mme DESVIGNES Josette (pouvoir donné à Mme MONTEIRO Maria) et Mme MONTEIRO Maria.**

- **ACCEPTE** l'acquisition du mobilier médical du Docteur Pierre ASTIC ;
- **VALIDE**, en contrepartie, l'exonération du paiement des loyers du dernier trimestre de son activité, correspondant à la somme de 720€.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture

le 30 MARS 2023

et publié, affiché ou notifié le 30 MARS 2023

Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU